

Juridiction
(adresse-Cachet)

Modèle d'attestation à utiliser pour les missions achevées à partir du 1^{er} mars 2010

AIDE JURIDICTIONNELLE

Loi n°91-647 du 10 juillet 1991 modifiée

ATTESTATION DE MISSION

AFFAIRES CIVILES

Barème modifié en dernier lieu par le décret n°2010-149 du 16 février 2010

N°A.F.M. _____

Délivrée à Maître _____

Inscrit au Barreau de _____

dans l'affaire _____c/ _____

N° R.G.C. _____

Aide Juridictionnelle totale partielle _____ %

Décision du B.A.J du _____

N° B.A.J _____

N°	I - PROCÉDURES	Coeff uv (1)	N°	I - PROCÉDURES	Coeff uv (1)
Divorce par requête conjointe-missions pour lesquelles la convention temporaire a été homologuée avant le 1^{er} janvier 2005- Autres divorces-missions pour lesquelles l'assignation a été délivrée avant le 1^{er} janvier 2005 (*)			10	Référé prud'homal avec départage	24
1	Divorce pour faute	36	10-1	Baux d'habitation - Instances au fond	21
2	Divorce requête conjointe et autres	30	10-2	Baux d'habitation - Référé	16
3	Divorce par requête conjointe Les deux époux ont l'A.J.et le même avocat	50	11	Tribunal de grande instance et Tribunal de commerce instances au fond. Renvoi à la formation collégiale (JEX) - (JAF) (6)	26
Divorce par requête conjointe-missions pour lesquelles la convention temporaire a été homologuée après le 1^{er} janvier 2005- Autres divorces-missions pour lesquelles l'assignation a été délivrée ou la requête remise au greffe après le 1^{er} janvier 2005			12	Autres juridictions - Instances au fond - Juge de l'exécution-Juge de proximité- Tribunal du contentieux de l'Incapacité	16
1-1	Divorce par consentement mutuel	30	12-1	Difficultés d'exécution devant le JEX (7)	4
2-1	Divorce par consentement mutuel Les deux époux ont l'A.J.et le même avocat	50	12-2	Demande de réparation d'une détention provisoire	6
3-1	Autres cas de divorce	34	12-3	Demande de réparation d'une détention provisoire avec avocat distinct de celui intervenu pour la procédure pénale	8 (2)
3-2	Autres cas de divorce avec projet d'acte notarié de liquidation du régime matrimonial homologué par le JAF	36	13	Référés	8
Autres procédures			14	Matière gracieuse	8
4	Procédure après divorce (JAF)	14	15	Requête	4
4-1	Autres instances devant le JAF	16	16	Appel et contredit	14
5	Incapacités	10	17	Appel avec référé	18
6	Assistance éducative	16	18	Appel sans représentation obligatoire - Appel - Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - DOM- Polynésie	20
7	Prud'hommes (8)	30	19	Appel avec référé sans représentation obligatoire - Appel avec référé - Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - DOM- Polynésie	24
8	Prud'hommes avec départage	36	20	Tribunal des affaires de sécurité sociale (10)	14
9	Référé prud'homal (9)	16			

II - MAJORATIONS POSSIBLES CUMULABLES (dans la limite de 16 UV)

N°	TYPES DE MAJORATIONS	Coeff UV	Majoration	Total	N°	TYPES DE MAJORATIONS	Coeff uv	Majoration	Total
21	Incidents mise en état (3) (dans la limite de 9 UV)	3	3 x	=	26	enquêtes sociales	2	2 x	=
22	Expertises avec déplacement	9	9 x	=	27	Autres mesures d'instruction	2	2 x	=
23	Expertises sans déplacement	4	4 x	=	34	Mesures de médiation ordonnées par le juge	2	2 x	=
25	vérifications personnelles du juge	5	5 x	=					

III - CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ETRANGERS

IV - AUDITION DE L'ENFANT (loi n°93-22 du 8 janvier 1993)

N°	PROCÉDURES	Coeff uv	Majoration	Total	N°	PROCÉDURES	Coeff uv	Majoration	Total
28	Prolongation de la rétention dans les locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire devant le JLD	4			32	Audition de l'enfant	3		
29	Prolongation du maintien en zone d'attente devant le JLD	4			33	Majoration d'1 UV par audition supplémentaire décidée par le juge (dans la limite de trois majorations)	1	1 x	=

29-1	Majoration d'1 UV en cas d'audience dans l'emprise portuaire ou aéroportuaire	1	+1 x	=					
------	---	---	------	---	--	--	--	--	--

N°	V - AUTRE MAJORATION POSSIBLE CUMULABLE	Coeff uv	Total
35	Intervention devant le Conseil Constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	16	

Vu la demande d'attestation de mission présentée par Maître _____ en application des articles 37 de la loi du 10/07/1991 et 108 du décret du 19/12/1991 (4)

Nous _____, Greffier en chef de _____
attestons que l'avocat nommé ci-dessus a accompli le _____ la mission pour laquelle il a été désigné.

Arrêtons la présente attestation à ____ UV, **avant application du taux d'aide juridictionnelle partielle**, _____
_____ (nombre d'UV en lettres)

Montant hors taxe des sommes recouvrées par l'avocat en application de l'article 37 de la loi (5) :	H.T (11)
---	----------

La déduction de ces sommes ainsi que l'application du taux d'aide juridictionnelle partielle sera effectuée par la CARPA lors du paiement de l'avocat.

A _____, le _____

SIGNATURE

(* En cas d'application des passerelles prévues par la loi du 26 mai 2004 pour des procédures engagées avant le 1^{er} janvier 2005, se reporter à l'annexe 7 de la circulaire JUS J 05 90 001C du 12 Janvier 2005

- (1) Cocher la case correspondante.
- (2) le coefficient de 6 UV prévu à la ligne 12-2 est porté à 8 UV lorsque l'avocat intervenant au cours de la procédure de demande de réparation n'est pas l'avocat qui est intervenu au cours de la procédure pénale clôturée par la décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquiescement.
- (3) Incidents ayant donné lieu, après discussion contradictoire à une décision du magistrat chargé de l'instruction de l'affaire.
- (4) à cocher le cas échéant
- (5) à renseigner le cas échéant
- (6) Tribunal de Première instance et tribunal mixte de commerce en Polynésie française
- (7) Difficultés d'exécution en Polynésie française
- (8) Tribunal du travail en Polynésie française
- (9) Référé devant le Tribunal du travail en Polynésie française
- (10) Contentieux général de la sécurité sociale en Polynésie française
- (11) En Polynésie française, indiquer la somme en francs CFP